



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/MAI/083	OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU MARCHÉ FORAIN
<u>Date du conseil municipal</u> 29/05/2017	
<u>Date de la convocation</u> 22/05/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 22/05/2017	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 22 mai 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINÈ, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER, représentée par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME

Était absent :

- Jacob NALOUHOUNA

Madame Sylvie GALLOCHER est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170530-2017-MAI-083-AR
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-1 et suivants,

VU la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

VU la procédure suivie pour la passation du contrat de délégation pour la gestion et l'exploitation du marché forain ;

VU le rapport du Maire en date du 15 mai 2017, communiqué aux membres du conseil municipal, présentant les motifs du choix proposé en faveur de l'offre de la Société Géraud et Associés, la description de l'économie générale du contrat et les tarifs proposés par l'entreprise ;

VU le projet de contrat d'affermage pour la délégation du service public marché forain,

VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 5 mai 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimés (28),

ARTICLE 1 :

DECIDE de confier la gestion du marché forain à la Société Géraud et Associés, aux conditions du contrat en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet de contrat et son économie générale et les tarifs afférents.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat de Délégation de Service Public et ses différentes annexes (l'arrêté fixant le règlement du marché et le plan du périmètre du marché et de son nettoyage.), pour une durée de 6 ans à compter du 17 juin 2017.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mai 2017

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170530-2017-MAI-083-AR
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017